



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture



Traité International
SUR LES RESSOURCES PHYTOGÉNÉTIQUES
POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

Point 13 de l'ordre du jour provisoire

SEPTIÈME SESSION DE L'ORGANE DIRECTEUR

Kigali (Rwanda), 30 octobre – 3 novembre 2017

Mise en œuvre du Système mondial d'information

Résumé

Le présent document fournit des informations actualisées sur la mise en œuvre du Programme de travail sur le Système mondial d'information, y compris l'élaboration et l'adoption d'identificateurs d'objet numérique, le portail du Système mondial d'information, les activités de formation organisées aux niveaux régional et national, la mobilisation de ressources et le renforcement des partenariats et des collaborations. Il contient aussi les avis formulés par le Comité scientifique consultatif au sujet de la mise en œuvre du Système mondial d'information pendant l'exercice biennal 2018-2019.

Indications que l'Organe directeur est invité à donner

L'Organe directeur est invité à prendre acte du rapport intérimaire et à communiquer toutes les indications qu'il jugera pertinentes en vue de la poursuite de la mise en œuvre du Programme de travail sur le Système mondial d'information et des activités y afférentes, compte tenu des éléments d'une éventuelle résolution qui sont proposés en annexe au présent document pour examen.

Le code QR peut être utilisé pour télécharger le présent document. Cette initiative de la FAO vise à instaurer des méthodes de travail et des modes de communication plus respectueux de l'environnement. Les autres documents peuvent être consultés à l'adresse <http://www.fao.org/plant-treaty/meetings/meetings-detail/fr/c/888771/>



mu288

Table des matières

	Paragaphes
I. Introduction.....	1-5
II. Bilan des activités menées dans le cadre du Programme de travail sur le Système mondial d'information	6-40
A. Informations actualisées sur les identificateurs d'objet numérique pour les RPGAA	6-12
B. État d'avancement de la conception du portail du Système mondial d'information	13-18
C. Activités de plaidoyer, formation et renforcement des capacités	19-26
D. Partenariats et collaborations stratégiques	27-32
<i>Initiative DivSeek</i>	30-32
E. Droits et obligations transparents	33-36
F. Mécanisme de suivi	37-40
III. Mobilisation de ressources.....	41-44
IV. Indications que l'Organe directeur est invité à donner.....	45-46

I. Introduction

1. Le présent document résume les principales activités menées dans le cadre du Programme de travail sur le Système mondial d'information, ainsi que les éléments y afférents qui se sont fait jour depuis la sixième session de l'Organe directeur.

2. Le Système mondial d'information sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture a été créé au titre de l'article 17 du Traité international, qui dispose que

«les Parties contractantes coopèrent dans le but de développer et de renforcer un système mondial d'information de manière à faciliter les échanges d'informations [...] sur les questions scientifiques, techniques et environnementales relatives aux ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture».

3. À sa sixième session, l'Organe directeur a adopté la résolution 3/2015 contenant une vision et un programme de travail pour 2016-2022, structuré en sept objectifs. En outre, il a décidé de créer le Comité scientifique consultatif (le Comité) sur l'article 17, en lui assignant le mandat contenu à l'annexe 3 de la résolution. Le Comité s'est réuni deux fois au cours de l'exercice biennal et les rapports de ces réunions ont été mis à disposition à l'occasion de la session¹.

4. Le présent document contient le rapport et des informations actualisées sur l'élaboration et l'adoption d'identificateurs d'objet numérique, l'état d'avancement de la mise en place du portail du Système d'information mondial, les activités de formation menées avec des banques de gènes, des points de contact nationaux et des sélectionneurs de végétaux, les efforts déployés en matière de mobilisation de ressources, et le renforcement des partenariats essentiels et les nouvelles collaborations. Il fournit aussi des renseignements sur les relations avec l'Initiative DivSeek.

5. En annexe figurent les éléments d'une éventuelle résolution sur la mise en œuvre du Système mondial d'information pour la période 2018-2019, éléments que l'Organe directeur est appelé à examiner.

II. Bilan des activités menées dans le cadre du Programme de travail sur le Système mondial d'information

A. Informations actualisées sur les identificateurs d'objet numérique pour les RPGAA

6. La question de savoir à tout moment et de façon précise quelles sont les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (RPGAA) disponibles dans le cadre du Système multilatéral a été l'un des principaux points examinés lorsque l'Organe directeur a adopté le Programme de travail, à sa sixième session, en demandant que l'utilisation d'identificateurs d'objet numérique pour les RPGAA soit encouragée. Le recours à des identificateurs de ce type facilite l'échange d'informations obtenues à l'occasion d'activités de recherche et développement et rend ces données précieuses et réutilisables lorsqu'il n'y a aucun doute quant à la nature du matériel étudié. Pendant de nombreuses années, la satisfaction de ce critère essentiel a été prise en charge par la communauté des utilisateurs, sans qu'un consensus général n'ait été trouvé sur celui à appliquer parmi les nombreux modèles d'identificateurs uniques permanents.

7. Le troisième objectif du Programme de travail sur le Système mondial d'information appelle à promouvoir et à faciliter l'interopérabilité entre les systèmes d'information existants en fournissant des directives claires, des normes techniques et des outils adéquats afin qu'ils puissent fonctionner conformément aux principes et règles du Traité international. Plus particulièrement, l'Organe directeur

¹ Voir les documents IT/GB-7/17/Inf. 6, à l'adresse <http://www.fao.org/3/a-bt104e.pdf>, et IT/GB-7/17/Inf. 7, l'adresse <http://www.fao.org/3/a-bt105e.pdf>.

a demandé au Secrétariat d'élaborer une norme commune pour les identificateurs uniques permanents appliqués aux RPGAA et un mécanisme opérationnel visant à favoriser l'adoption d'identificateurs d'objet numérique.

8. Les identificateurs d'objet numérique permettent de savoir à tout moment et de manière précise quelles RPGAA sont disponibles dans le cadre du Système multilatéral. En outre, ils facilitent l'échange d'informations obtenues à l'occasion des activités de recherche et développement, de sorte que ces renseignements sont réutilisables et apportent une valeur ajoutée aux ensembles de données existants.

9. À sa première réunion, le Comité scientifique consultatif a examiné les documents contenant les descripteurs nécessaires à l'attribution d'identificateurs d'objet numérique et les directives y afférentes, et a recommandé que les utilisateurs continuent de participer au rodage et à l'amélioration des directives. Sur ce conseil, le Secrétariat a intégré certaines des remarques immédiates que les membres du Comité lui avaient communiquées et a diffusé la version révisée des directives afin de recueillir des observations.

10. D'autres parties prenantes, notamment des sélectionneurs de végétaux et des membres du personnel de banques de gènes, ont aussi fait remonter des informations. Le Secrétariat a compilé et analysé toutes les observations et a publié les directives, y compris les commentaires reçus, sur la base des avis formulés par le Comité scientifique consultatif à sa troisième réunion².

11. De plus, le Comité scientifique consultatif s'est accordé sur le fait que, bien que facultative, l'utilisation des descripteurs et des directives était un élément central du Système mondial d'information en ce qu'elle facilitait la mise en relation avec les systèmes d'information existants. Il a conclu que la mise au point d'un système d'identificateurs d'objet numérique devait se poursuivre, afin qu'il soit mis à la disposition des utilisateurs en septembre 2017 au plus tard. En outre, il est convenu que le Secrétariat devait élaborer des scénarios supplémentaires pour l'application des identificateurs, plus particulièrement avec les sélectionneurs de végétaux, y compris ceux des universités et du secteur privé. Le Comité a indiqué qu'il était souhaitable d'organiser une consultation plus vaste, à laquelle participeraient les exploitants et les spécialistes de la conservation *in situ*, et l'ensemble de la communauté intéressée par les ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture.

12. Le Comité a pris note des opinions des utilisateurs, qui estimaient que le système d'identificateurs d'objet numérique pouvait s'appliquer à toutes les ressources phylogénétiques et, plus généralement, aux ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture. Il a reconnu que de nombreux détenteurs de RPGAA n'étaient pas en mesure de donner accès aux renseignements concernant leurs RPGAA par l'intermédiaire d'un quelconque système d'information existant.

B. État d'avancement de la conception du portail du Système mondial d'information

13. La plateforme en ligne et la boîte à outils de connexion sont les fondations du Système mondial d'information en ce qu'elles facilitent la mise en relation avec d'autres systèmes et bases de données et offrent des services sur Internet. La plateforme, qui est le produit essentiel découlant du premier objectif du Programme de travail sur le Système mondial d'information, est conçue comme un moyen d'accès à des renseignements et des connaissances, et comme un trait d'union entre les ensembles de données issues de divers systèmes.

² *Données nécessaires pour l'attribution des Identifiants numériques d'objets dans le Système mondial d'information et Directives pour l'utilisation optimale des identifiants numériques d'objets comme identifiants uniques permanents pour les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture.* Les deux documents sont disponibles à l'adresse suivante: <http://www.fao.org/plant-treaty/areas-of-work/global-information-system/fr/>.

14. Au premier semestre de 2017, le Secrétariat a collaboré avec la Division de l'informatique de la FAO afin de mettre au point le premier module de la plateforme, qui permet d'enregistrer des identificateurs d'objet numérique. Cette collaboration portait également sur l'élaboration de la boîte à outils de connexion³.

15. En mars 2017, une première version de la boîte à outils a été déployée avec succès à l'Institut international de recherches sur le riz (IIR), dans le cadre du projet de l'Indonésie financé par le Fonds fiduciaire pour le partage des avantages; elle facilite l'enregistrement de RPGAA dans le Système mondial d'information et fournit des renseignements précieux qui permettent d'améliorer les transactions entre la plateforme en ligne et les autres systèmes. Outre la boîte à outils, qui repose sur un protocole d'intégration de données XML, le Système mondial d'information facilite l'enregistrement de RPGAA par d'autres méthodes, notamment des tableaux Excel et la saisie manuelle. Par ailleurs, les utilisateurs intéressés sont invités à mettre au point leur propre solution pour appliquer le protocole XML.

16. Au moment de la rédaction du présent document, le module d'enregistrement de la plateforme au moyen d'identificateurs d'objet numérique est au point et a été soumis à des essais visant à déterminer s'il existait des failles de sécurité, conformément aux pratiques courantes appliquées par la FAO aux systèmes hébergés par ses serveurs. Les conditions d'utilisation du service d'identificateurs d'objet numérique ont été formulées sur la base des indications communiquées par le Comité scientifique consultatif. Le premier module de la plateforme en ligne devrait être mis à la disposition du public en septembre 2017. Par ailleurs, le Secrétariat collabore avec le Fonds fiduciaire mondial pour la diversité des cultures en vue de créer un client Genesys pour le Système mondial d'information, autrement dit une bibliothèque qui peut être déployée dans différents langages de programmation.

17. Pour le deuxième semestre de 2017, le Secrétariat a prévu de poursuivre la conception de la plateforme et d'apporter des améliorations au flux de travaux à l'issue de la consultation avec les parties prenantes. L'un des services du Système mondial d'information qui présente la plus forte valeur ajoutée, et qui a été défini à l'occasion des consultations menées pendant l'exercice biennal, est la modélisation des relations entre les RPGAA. La plupart des parties prenantes ont souhaité que l'interface Internet comporte des options de filtres et de visualisation applicables aux relations entre les RPGAA⁴.

18. Pour l'exercice biennal 2018-2019, le Comité scientifique consultatif a recommandé au Secrétariat d'interagir avec un large éventail d'utilisateurs afin de définir des points d'entrée sur le portail à leur intention et de faciliter l'incorporation d'identificateurs d'objet numérique dans le flux de travaux des bases de données et systèmes existants.

C. Activités de plaidoyer, formation et renforcement des capacités

19. L'élaboration et la mise en œuvre du Système mondial d'information est une tâche complexe qui nécessite une communication et une interaction avec les nombreux organisations, initiatives et projets intéressés par la conservation et l'utilisation des ressources phylogénétiques, mais aussi par la gestion de données et l'informatique, afin de promouvoir l'adoption des identificateurs d'objet numérique et de faciliter la formation du personnel.

³ La boîte à outils de connexion (ou boîte à outils pour l'intégration de données) est une application légère et simple à déployer, qui facilite l'adoption du protocole d'intégration XML du Système mondial d'information par les institutions participantes qui ne peuvent ou ne souhaitent pas concevoir leur propre solution.

⁴ L'élagage consiste à masquer les points et lignes d'un graphique de manière à ne faire apparaître que ceux qui correspondent à certains critères de recherche. Il peut aussi s'agir de limiter la visualisation d'un graphique aux points qui se trouvent jusqu'à une certaine distance (autrement dit, qui correspondent à un nombre donné de liaisons) d'un nœud racine. L'utilisateur obtient ainsi une représentation simplifiée du graphique et peut repérer plus facilement les éléments qui l'intéressent.

20. Avec l'appui de la Division des partenariats, des activités de plaidoyer et du renforcement des capacités et en collaboration avec l'initiative GODAN (données ouvertes mondiales pour l'agriculture et la nutrition)⁵, le Secrétariat a encouragé l'adoption des identificateurs d'objet numérique par leurs parties prenantes et au sein de leurs réseaux. Dans le cadre de cette collaboration, deux webinaires ont été organisés, en juin et juillet 2017. D'autres activités de diffusion, comme la participation à la conférence annuelle de GODAN en septembre, sont prévues au moment de la rédaction du présent document⁶. Une autre initiative collaborative, qui bénéficiera également de l'aide de la Division des partenariats, des activités de plaidoyer et du renforcement des capacités, est en cours de création avec Research Data Alliance (RDA)⁷.

21. Le Secrétariat a plaidé en faveur du Programme de travail sur le Système mondial d'information et de l'utilisation d'identificateurs d'objet numérique lors d'un séminaire régional sur la mise en œuvre du Traité international, organisé par le Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes (GRULAC) à Montevideo (Uruguay) en avril 2017⁸.

22. Grâce aux interactions continues avec les banques de gènes et les plateformes qui gèrent des données relatives aux RPGAA, ainsi qu'avec les points de contact nationaux du Traité international, plusieurs parties prenantes ont confirmé qu'elles souhaitent jouer différents rôles dans la conception et l'utilisation des services du Système mondial d'information. Dans le même temps, il a été rappelé qu'il était nécessaire de continuer à former le personnel et à prêter un appui, au moins sous les formes suivantes: élaboration de matériel pédagogique dans diverses langues, organisation d'ateliers régionaux et aide spéciale au niveau national, à la demande.

23. En mai 2017, le Secrétariat a organisé un atelier de formation dans la région Proche-Orient et Afrique du Nord afin de promouvoir l'utilisation de normes et d'outils communs, en vue de faciliter l'enregistrement et l'identification de RPGAA dans le Système mondial d'information⁹. Ont aussi participé à l'organisation la banque de gènes égyptienne (NGE), l'Institut de recherche sur le génie génétique agricole (AGERI) et le Bureau régional de la FAO pour le Proche-Orient et l'Afrique du Nord. La manifestation a rassemblé 31 spécialistes de l'échange de documents et d'informations venus de 15 pays et organisations partenaires de la région, notamment des conservateurs de banques de gènes, des sélectionneurs de végétaux, des généticiens, des experts *in situ*, des bio-informaticiens et des spécialistes de l'information.

24. Dans le cadre des activités de projet, le Secrétariat a réalisé une évaluation régionale de la situation actuelle des systèmes nationaux de documentation sur les banques de gènes. Plusieurs pays ont indiqué que leurs systèmes de documentation étaient obsolètes et qu'ils avaient besoin d'aide pour les moderniser et les mettre en relation avec le travail des sélectionneurs de végétaux et des agriculteurs. De plus, les participants se sont familiarisés avec les outils élaborés par le programme de formation Capfitogen du Traité international¹⁰, le suivi du Plan d'action mondial sur la conservation et l'utilisation durable des RPGAA¹¹, le système mondial de documentation sur les banques de gènes du Réseau d'information sur les ressources en matériel génétique (GRIN-Global)¹², la base de données Genesys¹³ et le système de gestion de banques de gènes du Centre international de recherche agricole

⁵ Voir <http://www.godan.info>.

⁶ <http://aims.fao.org/fr/activity/blog/guidelines-optimal-use-digital-object-identifiers-germplasm-samples-0>

⁷ Voir <https://www.rd-alliance.org>.

⁸ Voir <http://www.fao.org/plant-treaty/news/detail-events/fr/c/883841/>.

⁹ Vous trouverez le programme à l'adresse <http://www.fao.org/plant-treaty/meetings/meetings-detail/fr/c/853576/>.

¹⁰ Voir <http://www.fao.org/plant-treaty/initiatives/capfitogen/fr/>.

¹¹ Voir <http://www.fao.org/agriculture/crops/thematic-sitemap/theme/seeds-pgr/gpa/monitoring0/fr/>.

¹² Voir <http://www.grin-global.org/>.

¹³ Voir <https://www.genesys-pgr.org/>.

dans les zones arides (ICARDA). Le portail EURISCO a été présenté comme un exemple de produit coordonné, fruit de la coopération régionale¹⁴.

25. Les participants ont dressé une liste de quelques recommandations visant à renforcer encore davantage la coordination et le travail en réseau au niveau régional dans le cadre du Programme de travail sur le Système mondial d'information dans des domaines présentant un intérêt commun, comme les outils, les normes, la formation et le renforcement des capacités individuelles et institutionnelles. Parmi ces recommandations figure la nécessité de réorganiser les réseaux existants sur les ressources phytogénétiques, en collaboration avec l'Association des institutions de recherche agricole du Proche-Orient et d'Afrique du Nord (AARINENA)¹⁵. Le Secrétariat étudie actuellement la possibilité d'organiser un atelier du même type dans la région de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC).

26. Le Secrétariat a créé une page Web qui recense toute la documentation pertinente sur les activités du Système mondial d'information. Les utilisateurs peuvent visionner des vidéos sur les identificateurs d'objet numérique, lire les résultats des consultations et des enquêtes menées auprès d'experts et de parties prenantes, et télécharger les rapports des réunions connexes¹⁶. Cette page contient un renvoi vers une foire aux questions sur les identificateurs d'objet numérique, les notions et les avantages qui découlent de l'utilisation d'une documentation, de normes et d'outils communs. Elle présente aussi les dernières versions des *Données nécessaires pour l'attribution des Identifiants numériques d'objets dans le Système mondial d'information* et des *Directives pour l'utilisation optimale des identifiants numériques d'objets comme identifiants uniques permanents pour les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture*.

D. Partenariats et collaborations stratégiques

27. Sur les conseils du Comité scientifique consultatif, le Secrétariat a étudié les synergies possibles avec la plateforme du Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (CGIAR) sur l'excellence en matière de sélection, la Division de la production végétale et de la protection des plantes de la FAO, le Fonds fiduciaire mondial pour la diversité des cultures en ce qui concerne Genesys, DataCite, le Programme européen de coopération pour les ressources phytogénétiques, le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique (CDB), l'AARINENA et l'ICARDA, entre autres.

28. Le Secrétariat a invité un certain nombre de partenaires potentiels à la deuxième réunion du Comité scientifique consultatif en juin, et le Comité a formulé les avis suivants:

- S'agissant du Système mondial d'information et d'alerte rapide sur les ressources phytogénétiques (WIEWS) et du système de transmission d'informations au titre du deuxième Plan d'action mondial pour les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (le Plan d'action mondial), il a insisté sur la valeur unique du modèle de transmission de données préconisé par le Plan d'action mondial pour le matériel détenu *ex situ*, sur l'exploitation et *in situ*¹⁷;
- Pour GODAN et de RDA, il a insisté sur l'interopérabilité et a encouragé la participation à des groupes de travail existants dans les domaines intéressant le Système mondial d'information;

¹⁴ Voir <http://eurisco.ipk-gatersleben.de>.

¹⁵ Les points de contact nationaux ayant participé à l'atelier ont exprimé leur volonté de collaborer à la formulation d'un projet régional conjoint, à condition que les priorités du quatrième appel du Fonds fiduciaire pour le partage des avantages le permette.

¹⁶ Voir <http://www.fao.org/plant-treaty/areas-of-work/global-information-system/fr/>.

¹⁷ Voir le document IT/GB-7/17/Inf. 17, Study on the relevance of information submitted to the International Treaty and the CGRFA for ongoing reporting processes [Étude sur la pertinence des informations transmises au Traité international et à la CRGAA dans le cadre des procédures en vigueur].

- Au sujet de la base de données Genesys, il a noté son rôle en tant que point d'accès à des informations sur des collections *ex situ*;
- À propos du Centre d'échange sur l'accès et le partage des avantages de la CDB, il a mis en lumière la possibilité d'une collaboration;
- En ce qui concerne la plateforme du CGIAR sur les banques de gènes, il a indiqué que l'utilisation correcte d'identificateurs d'objet numérique constituerait une méthode valable pour recenser le matériel détenu dans des banques de gènes et dans le cadre de programmes de sélection et établir des liens pour l'ensemble des transactions;
- S'agissant de la plateforme du CGIAR sur l'excellence en matière de sélection, il a pris acte du projet de concevoir une application à l'intention des sélectionneurs, qui pourraient se servir des identificateurs d'objet numérique pour suivre, à titre facultatif, les échanges de matériel génétique et fournir des liens vers des informations.

29. Le Comité a conseillé au Secrétariat de suivre une approche point par point pour continuer à développer les partenariats et d'accorder la priorité à GRIN-Global, à Genesys, au WIEWS et au Plan d'action mondial. En ce qui concerne le matériel détenu sur l'exploitation et *in situ*, le Comité a mis en évidence plusieurs autres partenaires potentiels, comme les Systèmes ingénieux du patrimoine agricole mondial (SIPAM), les sites inscrits au patrimoine mondial par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et le Programme sur l'homme et la biosphère (MAB) de l'UNESCO, le programme de travail sur les aires protégées de la CDB, les domaines clés de la biodiversité et le groupe de spécialistes des espèces sauvages apparentées à des espèces cultivées de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) et le réseau européen Natura 2000.

Initiative DivSeek

30. Dans sa résolution 3/2015, l'Organe directeur a demandé au Secrétariat de continuer à participer à l'Unité mixte de facilitation de l'Initiative DivSeek. En outre, il a demandé au Secrétariat d'inviter les parties prenantes de DivSeek à faire état des incidences que les technologies sur lesquelles repose l'initiative DivSeek ont pour les objectifs du Traité international et d'élaborer un rapport de synthèse à ce sujet, que l'Organe directeur examinera à la présente session.

31. L'évolution des relations avec l'Initiative DivSeek et le rapport y afférent figurent dans le rapport de synthèse sur l'Initiative DivSeek, qui doit être examiné par l'Organe directeur¹⁸.

32. Au moment de la rédaction du présent document, le Secrétariat participe à l'Initiative DivSeek en tant qu'observateur et, sur les indications du Bureau de la sixième session de l'Organe directeur, étudie la possibilité d'une coopération.

E. Droits et obligations transparents

33. Pendant l'exercice biennal, le Secrétariat a informé le Comité scientifique consultatif des faits nouveaux concernant le quatrième objectif du Programme de travail, qui consiste à promouvoir la transparence des droits et obligations des utilisateurs pour ce qui est de l'accès aux informations sur les RPGAA, de leur partage et de leur utilisation, ainsi qu'à trouver des moyens d'exercer ces droits et obligations dans le cadre du Système mondial d'information.

34. Le Secrétariat a suivi les activités du Groupe de travail sur l'amélioration du fonctionnement du Système multilatéral et de la CDB dans le domaine de l'information génomique, a fait rapport à ce sujet et a fourni au Comité scientifique consultatif une analyse des questions nouvelles intéressant directement la Vision et le Programme de travail sur le Système mondial d'information. Le Comité s'est penché sur la question des informations relatives aux séquences génétiques mais n'a pas pu

¹⁸ Document IT/GB-7/17/15, disponible à l'adresse <http://www.fao.org/3/a-mt955e.pdf>.

parvenir à un consensus. Par conséquent, il accueillerait avec intérêt toute indication supplémentaire de la part de l'Organe directeur¹⁹.

35. Reconnaissant l'importance de l'accès aux informations génomiques pour la vision et les fonctions du Système mondial d'information, le Comité scientifique consultatif a suggéré que l'Organe directeur invite les parties contractantes et les parties prenantes pertinentes à formuler des opinions et à transmettre des informations sur les processus en cours, y compris dans le cadre de la CDB et de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (CRGAA). L'objectif était de s'assurer que le caractère multilatéral du Traité international et de ses approches en matière d'échange d'informations au service des RPGAA soit pris en compte à l'heure d'examiner les questions pertinentes dans le cadre des processus susmentionnés.

36. À l'occasion de la réunion de l'Organe directeur, le Secrétariat a prévu d'organiser une manifestation spéciale sur les informations génomiques le samedi 28 octobre. Y seront présentées les conclusions d'une étude exploratoire sur la pertinence des technologies et pratiques actuelles en matière de création, d'échange et d'utilisation d'informations génomiques pour le Traité international.

F. Mécanisme de suivi

37. Dans sa résolution 3/2015, l'Organe directeur a demandé au Secrétaire de concevoir un mécanisme de suivi et d'évaluation de l'utilité et de l'efficacité du Système mondial d'information conformément à l'article 17.1, pour autant que les ressources nécessaires soient disponibles, sur la base des recommandations formulées par le Comité scientifique consultatif, et de présenter un projet à la prochaine session de l'Organe directeur.

38. À sa première réunion, le Comité scientifique consultatif a examiné un document contenant des solutions et des éléments relatifs à l'élaboration d'un mécanisme de suivi et d'évaluation pour le Système mondial d'information, y compris un système de remontée d'observations et des statistiques²⁰. Parmi les solutions proposées figuraient le recours à un questionnaire, l'analyse de statistiques produites par Internet et l'examen d'entretiens et de communications par courriel avec des spécialistes.

39. Le Comité a conseillé de mettre en œuvre les trois solutions et de diffuser le questionnaire sur Internet, une fois le système en place. Il a aussi suggéré d'y inclure davantage de questions concernant la pertinence des informations et, si les ressources le permettent, de collecter des observations lors d'entretiens individuels.

40. S'agissant de la fréquence des rapports, il a recommandé au Secrétariat d'en publier un tous les deux ans, à l'occasion des sessions de l'Organe directeur.

III. Mobilisation de ressources

41. Lorsqu'il a adopté le Programme de travail sur le Système mondial d'information, à sa sixième session, l'Organe directeur n'a pas provisionné les ressources financières nécessaires à sa mise en œuvre dans le budget administratif de l'exercice biennal en cours. Par conséquent, le Secrétariat a adopté une approche à deux volets. D'une part, il a accordé la priorité à la poursuite des activités débutées au cours de l'exercice biennal précédent, dont le retard aurait eu de graves conséquences sur

¹⁹ Sans préjudice des débats actuels et futurs menés dans toutes les enceintes pertinentes, des questions d'ordre technique ni des répercussions juridiques et scientifiques de la terminologie existante.

²⁰ Voir le document IT/GB7/SAC-1/16/6, *Draft Monitoring and Assessment Mechanism* [Projet de mécanisme de suivi et d'évaluation], disponible à l'adresse <http://www.fao.org/3/a-bq616e.pdf>.

les premières étapes de la mise en œuvre du Programme de travail. D'autre part, il a repéré les donateurs qui étaient susceptibles de financer certaines activités du Programme de travail²¹.

42. En janvier 2017, le Gouvernement allemand a apporté une contribution financière à l'appui du Programme de travail. Parmi les activités couvertes par le projet figuraient l'examen et la publication de directives et la mise en place d'une plateforme en ligne, mais aussi diverses activités de formation et de renforcement des capacités dans la région Proche-Orient et Afrique du Nord (lancées en mai) et dans le cadre de la SADC (en cours de planification au moment de la rédaction du présent rapport).

43. L'absence de ressources prévisibles et durables au profit du Programme de travail a une incidence directe sur le rythme et les effets de sa mise en œuvre.

44. À l'heure d'adopter le budget pour l'exercice biennal à venir, l'Organe directeur est invité à envisager de prévoir l'organisation d'au moins une réunion du Comité scientifique consultatif, s'il décidait de le convoquer de nouveau, et à provisionner les fonds nécessaires au maintien en état de l'infrastructure de base déjà mise en place et aux services fournis aux utilisateurs, en particulier en ce qui concerne l'attribution d'identificateurs d'objet numérique. Dans ce cas de figure, la poursuite du développement de la plateforme et les activités de formation pourraient être financées par des ressources extrabudgétaires.

IV. Indications que l'Organe directeur est invité à donner

45. L'Organe directeur est invité à *adopter* une résolution sur la mise en œuvre du Système mondial d'information pour l'exercice biennal 2018-2019.

46. L'Organe directeur est invité à tenir compte des éléments d'un projet de résolution figurant en annexe au présent document.

²¹ Le titre du projet est *Implementation of the pilot phase of the Global Information System on Plant Genetic Resources of Article 17 of the ITPGRFA* [Mise en œuvre de la phase pilote du Système mondial d'information sur les ressources phylogénétiques visées à l'article 17 du Traité international] (GCP/GLO/685/GER).

ANNEXE

Projet de résolution XX/2017

Mise en œuvre du Système mondial d'information

L'ORGANE DIRECTEUR,

Rappelant ses résolutions et décisions antérieures concernant la Vision et le Programme de travail sur le Système mondial d'information, plus particulièrement la résolution 3/2015;

Rappelant aussi les liens étroits qui existent entre le Système mondial d'information visé à l'article 17 du Traité international et le Système multilatéral d'accès et de partage des avantages visé à l'article 13.2 a);

Remerciant le Gouvernement allemand du soutien financier qu'il a apporté à la mise en œuvre du Programme de travail pendant l'exercice biennal 2016-2017;

- 1) **Prend note** des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme de travail sur le Système mondial d'information au cours de l'exercice biennal 2016-2017;
- 2) **Se félicite** de la publication des *Données nécessaires pour l'attribution des Identifiants numériques d'objets dans le Système mondial d'information* et des *Directives pour l'utilisation optimale des identifiants numériques d'objets comme identifiants uniques permanents pour les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture*, et **appelle** le Secrétariat à redoubler d'efforts pour faciliter leur adoption par les parties contractantes et les autres parties prenantes pertinentes de pays en développement, en élaborant du matériel pédagogique et en organisant des ateliers de renforcement des capacités aux niveaux régional et national;
- 3) **Demande** au Secrétariat d'interagir avec un large éventail d'utilisateurs afin de définir des points d'entrée sur le portail à leur intention, en se fondant sur des scénarios, et de faciliter l'incorporation des identificateurs d'objet numérique dans le flux de travaux des bases de données et systèmes existants;
- 4) **Invite** le Secrétariat à formuler un plan directeur détaillé pour la mise en œuvre, qui décrive les fonctionnalités du Système mondial d'information et les interactions avec les systèmes d'information partenaires;
- 5) **Prend note** des débats en cours avec l'Initiative DivSeek au sujet de la définition des termes et conditions d'une future coopération, et **exhorte** le Secrétaire à poursuivre dans cette voie, en suivant les indications du Bureau de la huitième session de l'Organe directeur, et à faire rapport à ladite session;
- 6) **Prend acte** des méthodes et des possibilités recensées pour le suivi du portail en ligne à la première réunion du Comité scientifique consultatif, et **demande** au Secrétariat de les mettre en œuvre le plus rapidement possible;
- 7) **Décide** de convoquer de nouveau le Comité scientifique consultatif sur le Système mondial d'information visé à l'article 17, sous réserve que des ressources financières soient disponibles, et **demande** au Secrétariat de continuer à tenir le Comité informé des progrès accomplis dans l'application de la Vision et du Programme de travail sur le Système mondial d'information;
- 8) **Décide également** d'inscrire au mandat du Comité, pour l'exercice biennal 2018-2019, l'examen de la mise en œuvre du plan directeur et des activités pour la collaboration avec les

partenaires, plan qui sera élaboré par le Secrétariat, et l'étude des questions scientifiques et techniques intéressant les informations sur les séquences génétiques et leur incidence sur la mise en œuvre du Traité international;

9) **Invite** les parties contractantes et les parties prenantes pertinentes à communiquer des opinions et des éléments sur les informations relatives aux séquences génétiques dans le cadre des processus en cours et entités existantes, y compris la Convention sur la diversité biologique (CDB) et la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (CRGAA);

10) **Demande** au Secrétariat de continuer à suivre les débats sur les informations relatives aux séquences génétiques menés dans d'autres enceintes et de se coordonner avec les secrétariats de la CDB et de la CRGAA pour tous travaux connexes, afin de veiller à la cohérence et d'éviter les chevauchements d'activités;

11) **Appelle** les parties contractantes, les autres gouvernements et les parties prenantes à fournir les ressources nécessaires à la mise en œuvre du Programme de travail, plus particulièrement au renforcement des capacités dans les pays en développement;

12) **Demande** au Secrétaire de présenter à l'Organe directeur un rapport intérimaire à sa huitième session et toute proposition d'examen du Programme de travail selon qu'il conviendra, en se fondant sur les recommandations du Comité scientifique consultatif.